



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-ROUSSILLON



## Note de synthèse

# Les jeunes en difficulté de lecture lors de la Journée d'appel de préparation à la défense 2004 en France et en Languedoc-Roussillon

Par Ouali Si Amer  
Chargé de mission illettrisme

Montpellier, le 7 novembre 2005

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I – LES RESULTATS NATIONAUX DE LA JAPD 2004

- 1 – 11 % de jeunes en difficulté de lecture
- 2 – 9,5 % de " lecteurs médiocres "
- 3 – Les garçons plus concernés que les filles
- 4 – Des difficultés qui décroissent avec le niveau de la scolarité atteinte

#### II – LES DIFFICULTES DE LECTURE DES JEUNES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

- 1 – Une proportion de jeunes en difficulté de lecture plus élevée en région qu'au niveau national
- 2 – Le Languedoc-Roussillon, 6ème région de France comptant le plus de jeunes en difficulté de lecture
- 3 – Le Languedoc-Roussillon, la région du Sud continental la plus en difficulté
- 4 – L'Hérault, département le plus concerné
- 5 – Des entretiens moins nombreux ...
- 6 – ...compensés par des demandes d'aide comparables au niveau national
- 7 – Une proportion de jeunes en difficulté de lecture sortis du système scolaire plus importante
- 8 – Un suivi des jeunes en difficulté à améliorer

### CONCLUSION

- ANNEXE I : Le nouveau test d'évaluation des difficultés de lecture de la JAPD 2004
- ANNEXE II : Modèle de fiche d'entretien de la JAPD
- ANNEXE III : Modèle de courrier de relance des parents de jeunes refusant d'être aidés
- ANNEXE IV : Chronologie des textes régissant la JAPD

## INTRODUCTION

11 % de jeunes sont en difficulté de lecture en France métropolitaine et près de 14 % en Languedoc-Roussillon. Près de 85 000 jeunes concernés chaque année dans un cas, plus de 4 000 dans l'autre. Tels sont les résultats des tests des Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) 2004.

Les données JAPD constituent l'une des sources les plus fiables pour prendre la mesure des situations d'illettrisme chez les jeunes Français car elles portent chaque année sur 96 % d'une génération.

Depuis octobre 1998, les jeunes Français et, depuis avril 2000, les jeunes Françaises âgés d'environ 17 ans sont convoqués à une Journée d'appel de préparation à la défense. Ils sont à cette occasion soumis à des tests d'évaluation en lecture. A l'issue de ces tests, les jeunes repérés en difficulté de lecture sont reçus en entretien. Entretien au cours duquel il leur est proposé de bénéficier d'un soutien pour remédier à leur faible maîtrise de la lecture.

Le ministère de l'Education nationale en lien avec le ministère de la Défense a élaboré de nouveaux tests mis en œuvre depuis janvier 2004. Ce changement dans la méthode d'évaluation des difficultés en lecture interdit les comparaisons dans le temps. Il permet en revanche de disposer de statistiques régionales et départementales.

L'objet de cette note est de présenter les résultats des tests de lecture de la JAPD 2004 au niveau national et de façon plus détaillée au niveau de la région et des départements qui la composent.

Des annexes complètent cette note : l'une d'elles précise le contenu du nouveau test d'évaluation de la lecture et une autre présente les textes régissant la JAPD.

### Sources utilisées :

Bureau du service national de Nîmes, *Le nouveau test JAPD*, diaporama présenté le 3 janvier 2005 au SRFD-DRAF, Montpellier

Bureau du service national de Nîmes, *Résultats des tests et profil des jeunes de la JAPD 2004 dans le Gard, l'Hérault et la Lozère - Statistiques*, octobre 2005

de La Haye F., Gombert J.-E., Rivière J.-Ph., Rocher T., « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense. Année 2004 », DEP, *Note d'évaluation* n°05-11, septembre 2005.

DESCO, *Enquête relative à l'accompagnement des jeunes en grande difficulté de lecture à l'issue de la JAPD*, juin 2003

Direction du service national, *Détection des jeunes en difficulté de lecture pour l'année 2004 - Statistiques*, avril 2005

Dumont Jean-Louis, *La direction du service national et la journée d'appel de préparation à la défense*, Rapport d'information, Assemblée nationale, 7 juillet 2004

Murat F., « Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale » (enquête IVQ 2004), *INSEE Première* n°1044, octobre 2005

## I – LES RESULTATS NATIONAUX DE LA JAPD 2004

En 2004, 784 313 jeunes se sont présentés à la JAPD. 84 364 d'entre eux ont été repérés en difficulté de lecture et, parmi ces derniers, 58 559 les plus en difficulté ont été reçus en entretien.

### 1 – 11 % de jeunes en difficulté de lecture

Afin de contribuer à la mise en place d'actions de soutien adaptées aux difficultés de chaque jeune, 8 profils de lecteurs sont dégagés (cf. tableau n° 1 et Annexe I pour plus de précisions).

La majorité des jeunes ne connaissent pas d'embarras face à l'écrit : 79,5 % des participants à la JAPD 2004 sont en effet des lecteurs efficaces (profils 5c et 5d).

En revanche, 11 % des présents (profils 1 à 4) ont des difficultés en lecture, dont 4,4 % (profils 1 et 2) des difficultés telles que l'on peut dire qu'ils sont en situation d'illettrisme.

**Tableau n° 1 : Les profils de lecteurs (en %)**

Profils	Caractéristiques	Proportions		% cumulés
Profil 1	Difficultés sévères en lecture	2,4 %	4,4 %	4,4 %
Profil 2		2,0 %		
Profil 3	Très faibles capacités de lecture	2,8 %	6,6 %	11,0 %
Profil 4		3,8 %		
Profil 5a	Lecteurs médiocres	2,8 %	9,5 %	20,5 %
Profil 5b		6,7 %		
Profil 5c	Lecteurs efficaces	15,6 %	79,5 %	100,0 %
Profil 5d		63,9 %		

### 2 – 9,5 % de « lecteurs médiocres »

Par ailleurs, le nouveau test permet d'identifier une catégorie de jeunes (profils 5a et 5b) dénommée « lecteurs médiocres ».

Ces lecteurs se caractérisent par une faible maîtrise des composants fondamentaux de la lecture (automaticité de la lecture, connaissances du vocabulaire écrit et capacités de compréhension) qu'ils arrivent à compenser pour atteindre un certain niveau de compréhension, grâce vraisemblablement à la possession d'un lexique suffisant.

Ces « lecteurs médiocres » sont, précise une note du ministère de l'Education nationale, « susceptibles d'oublier leurs acquis lorsqu'ils auront quitté le système scolaire si leur pratique de lecture n'est pas suffisante ». Ils encourent donc le risque de se retrouver en situation d'illettrisme à l'âge adulte, si leurs compétences en lecture ne sont pas entretenues. Ce que les spécialistes appellent « l'illettrisme de retour ».

Au total, selon le seuil retenu pour faire le départ entre situation d'illettrisme et « littérisme », ce sont de 4 à 20 % des jeunes qui rencontrent des difficultés dans la lecture. On peut considérer que le taux inférieur, 4 %, constitue le « noyau dur » de l'illettrisme dans la mesure où l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) 2004 (conduite par l'INSEE avec la participation de l'ANLCL et élaborée selon un protocole différent), le corrobore pour la tranche d'âge des 18-25 ans (cf. tableau n° 2).

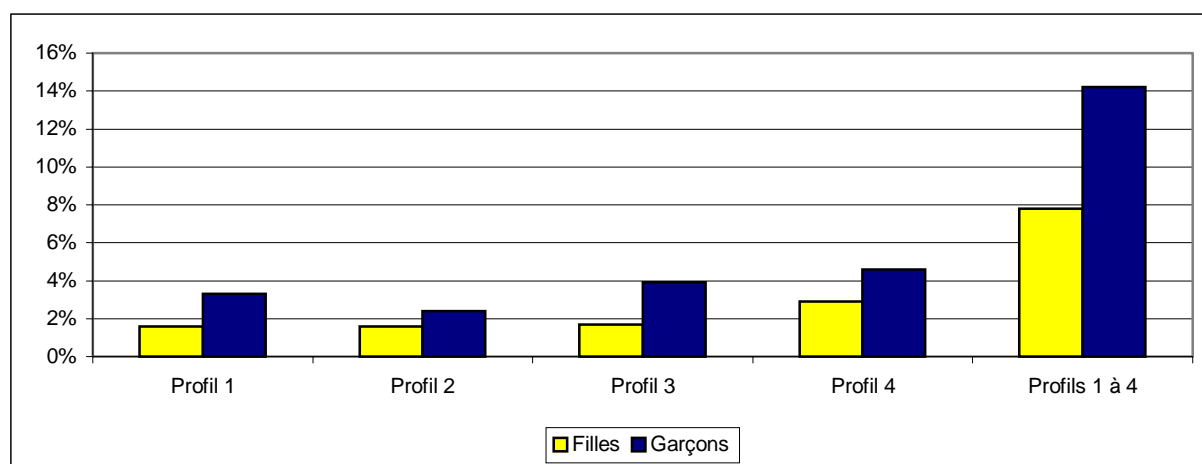
**Tableau n° 2 : Jeunes en difficulté de lecture selon la JAPD et l'enquête IVQ 2004**

JAPD 2004 (17 ans env.)		IVQ 2004 (18-25 ans)	
Difficultés sévères	4 %	5 %	Difficultés graves et assez fortes
Faibles capacités	7 %	7 %	Difficultés partielles
Total	11 %	12 %	Total

### 3 – Les garçons plus concernés que les filles

Comme l'indique l'ensemble des enquêtes sur les questions d'illettrisme (l'enquête IVQ par exemple), les hommes sont plus concernés par les difficultés de lecture que les femmes (cf. figure n° 1).

**Figure n° 1 : Proportion de jeunes selon le profil (1 à 4) et le sexe (en %)**



L'enquête IVQ 2004 établit toutefois que la situation s'inverse en faveur des hommes en ce qui concerne le calcul.

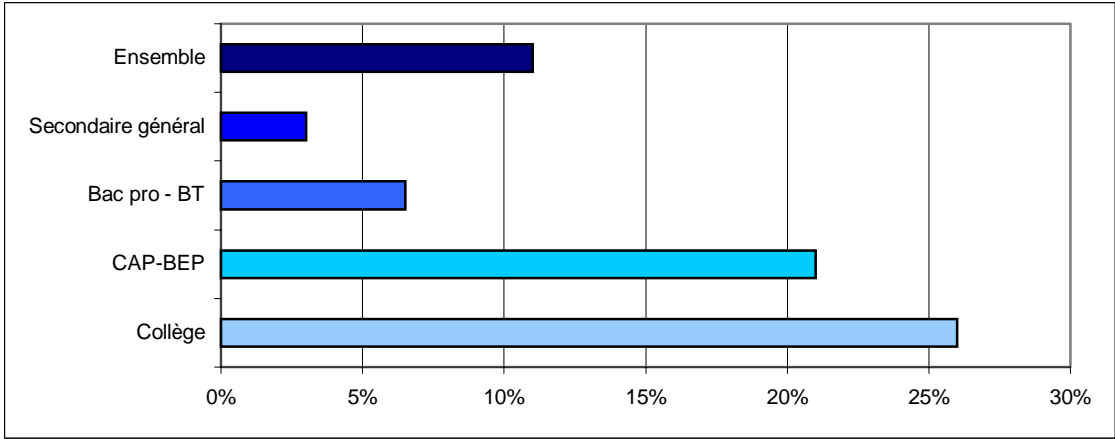
### 4 – Des difficultés qui décroissent avec le niveau du scolarité atteint

De même, on s'en doute, les difficultés de lecture se réduisent au fur et à mesure que le niveau de scolarité s'élève (cf. figure n° 2).

Néanmoins, un point mérite discussion. D'un côté, les responsables du Service national indiquent qu'un certain nombre de jeunes, de niveau première ou terminale, ne prennent pas au sérieux les tests et faussent ainsi le résultat des évaluations (ils ne sont d'ailleurs pas reçus en entretien depuis 2004, pas plus que les jeunes encore scolarisés dans l'enseignement spécialisé ou adapté et donc déjà repérés en difficulté par le système éducatif). De l'autre, des enseignants affirment que certains élèves échappent aux différents contrôles et ne sont repérés en difficulté qu'en terminale professionnelle.

Du reste, une enquête réalisée en 2003 par la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) montre que la majorité de jeunes en difficulté dans les savoirs de base, outre ceux qui ne sont pas allés au-delà du collège, est constituée des jeunes orientés vers l'apprentissage ou les filières professionnelles.

**Figure n° 2 : Proportion de jeunes en difficulté de lecture (profils 1 à 4) selon le niveau de scolarité atteint (en %)**



Lecture : 26 % des jeunes ayant participé à la JAPD 2004 qui n'ont pas dépassé le niveau du collège sont en difficulté de lecture contre 11 % pour l'ensemble des présents.

## II – LES DIFFICULTES DE LECTURE DES JEUNES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

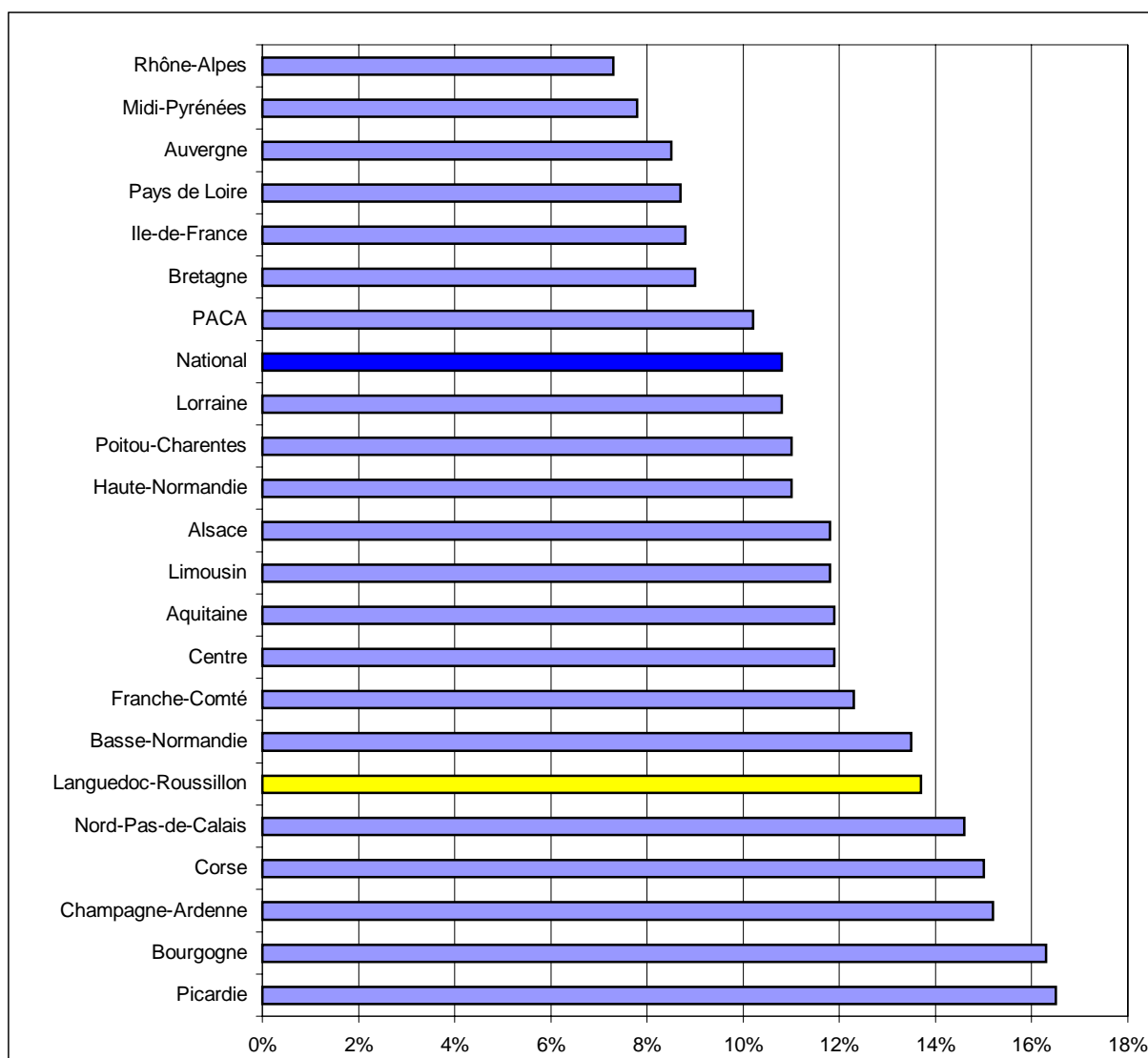
Les données fournies par la Direction du service national et le Centre du service national de Nîmes au titre la JAPD 2004 permettent de dresser un tableau général de la situation des jeunes en difficulté de lecture en Languedoc-Roussillon. Les statistiques disponibles pour l'heure ne sont cependant pas aussi détaillées qu'au niveau national.

### *1 – Une proportion de jeunes en difficulté de lecture plus élevée en région qu'au niveau national*

En Languedoc-Roussillon, sur les 30 381 jeunes participants à la JAPD 2004, 4 169 sont détectés en difficulté de lecture, soit 13,7 % de l'ensemble des présents (+ 2,9 points par rapport à une moyenne nationale de 10,8 %).

La répartition territoriale des jeunes en difficulté face à l'écrit est extrêmement variable, les proportions allant de 7,3 % en Rhône-Alpes à 16,5 % en Picardie (cf. figure n° 3).

**Figure n° 3 : Proportion de jeunes en difficulté de lecture (profils 1 à 4) par régions (en %)**



Les 5 régions comptant une proportion de jeunes en difficulté de lecture très importante sont, après la Picardie, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne, la Corse et le Nord-Pas-de-Calais.

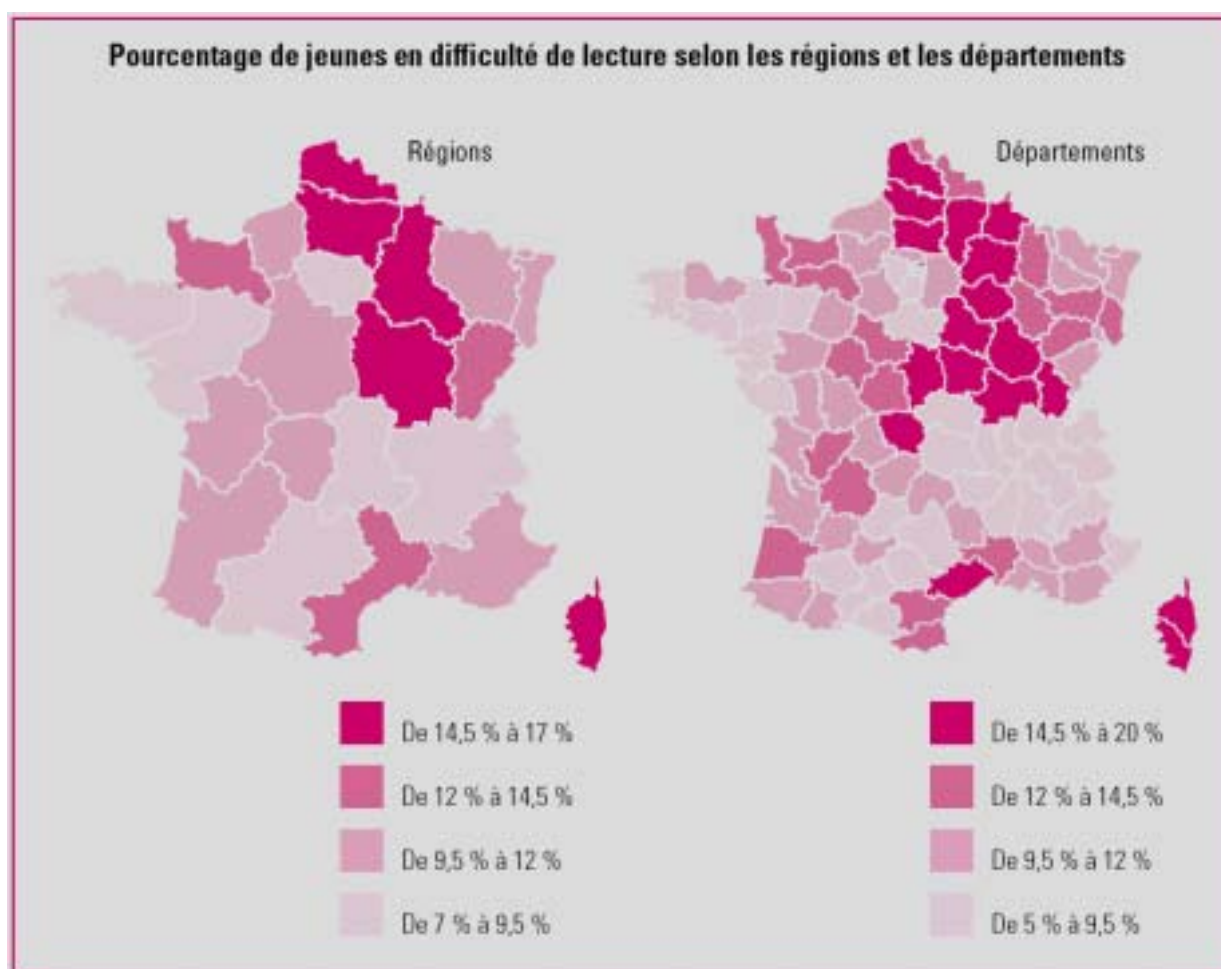
### *2 – Le Languedoc-Roussillon, la 6<sup>ème</sup> région de France comptant le plus de jeunes en difficulté de lecture*

Le Languedoc-Roussillon, venant immédiatement à la suite, est donc la 6<sup>ème</sup> région la plus touchée avec un taux de 13,7 %. Elle précède la Basse-Normandie (13,5 %) et la Franche-Comté (12,3 %).

### *3 – Le Languedoc-Roussillon, la région du Sud continental la plus en difficulté*

Ainsi, hormis la Corse, le Languedoc-Roussillon est la région du Sud comptant la plus forte proportion de jeunes faibles lecteurs (cf. figure n° 4). En effet, les jeunes Aquitains sont relativement moins nombreux à connaître des difficultés en lecture, ceux de PACA se situent en dessous de la moyenne nationale, tandis que Midi-Pyrénées est, avec un taux de 7,8 %, la 2<sup>ème</sup> région la moins concernée par cette question.

**Figure n° 4**



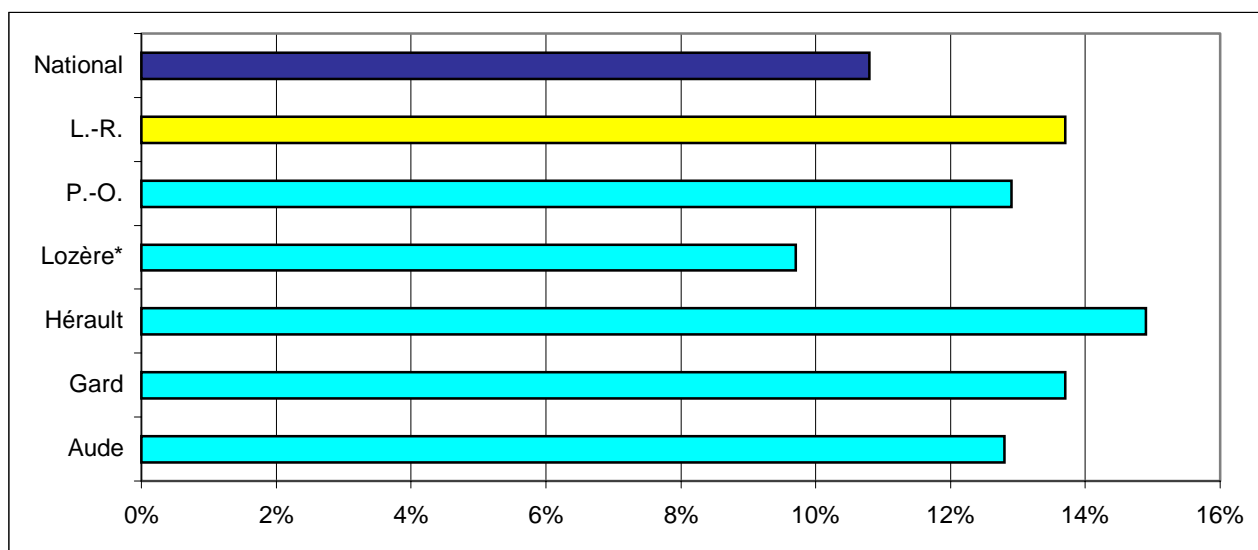
### *4 – L'Hérault, département le plus en difficulté*

Au sein de la région, tous les départements ont un taux de jeunes faibles lecteurs supérieur à la moyenne nationale, à l'exception de la Lozère (cf. figure n° 5).

Cette exception lozérienne porte sur un effectif trop faible (62 personnes) pour être statistiquement significative. D'aucuns l'imputeront probablement aux performances de son système éducatif (taux d'encadrement élevé ; meilleur taux de réussite régional au bac).

Le département le plus touché est celui de l'Hérault (14,9 %) suivi du Gard (13,7 %), des Pyrénées-Orientales (12,9 %), de l'Aude (12,8 %) et enfin de la Lozère (9,7 %).

**Figure n° 5 : Proportion de jeunes en difficulté de lecture dans les départements du Languedoc-Roussillon (en %)**



Note : les résultats pour la Lozère sont donnés pour mémoire car, portant sur des effectifs réduits, ils ne peuvent être tenus pour significatifs.

### 5 – Des entretiens relativement moins nombreux...

Sur les 4 169 jeunes Languedociens repérés en difficulté, 2 765 sont reçus en entretien, soit 66 %.

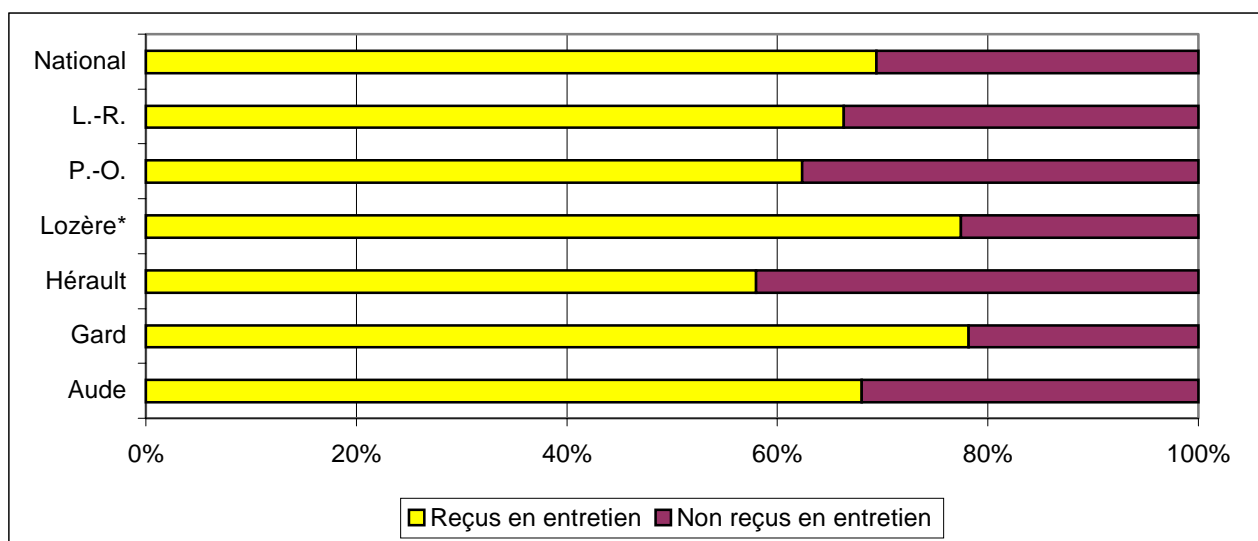
Rappelons que les jeunes en difficulté ne sont pas tous reçus en entretien pour se voir proposer une action de soutien : certains, encore scolarisés, parce qu'ils sont déjà repérés en difficulté par leur établissement et d'autres (le profil 4), sans doute pour des raisons de temps (pour plus de précisions, se reporter à l'annexe I).

**Tableau n° 3 : Jeunes en difficulté de lecture reçus en entretien et acceptant d'être aidés**

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P.-O.	L.-R.	National
Jeunes reçus en entretien	368	978	945	48	426	2 765	58 559
Jeunes ayant accepté une aide	221	639	530	37	250	1 677	35 668
dont :							
Jeunes scolarisés	150	414	304	33	157	1 058	26 299
Jeunes non scolarisés	71	225	226	4	93	619	9 369

La proportion de jeunes reçus en entretien est ainsi inférieure en région (66 %) par rapport au niveau national (69 %), l'écart le plus grand se situant entre l'Hérault (58 %) et le Gard (78 %) (cf. figure n°6).

**Figure n°6 : Part des jeunes en difficulté de lecture reçus en entretien(en %)**



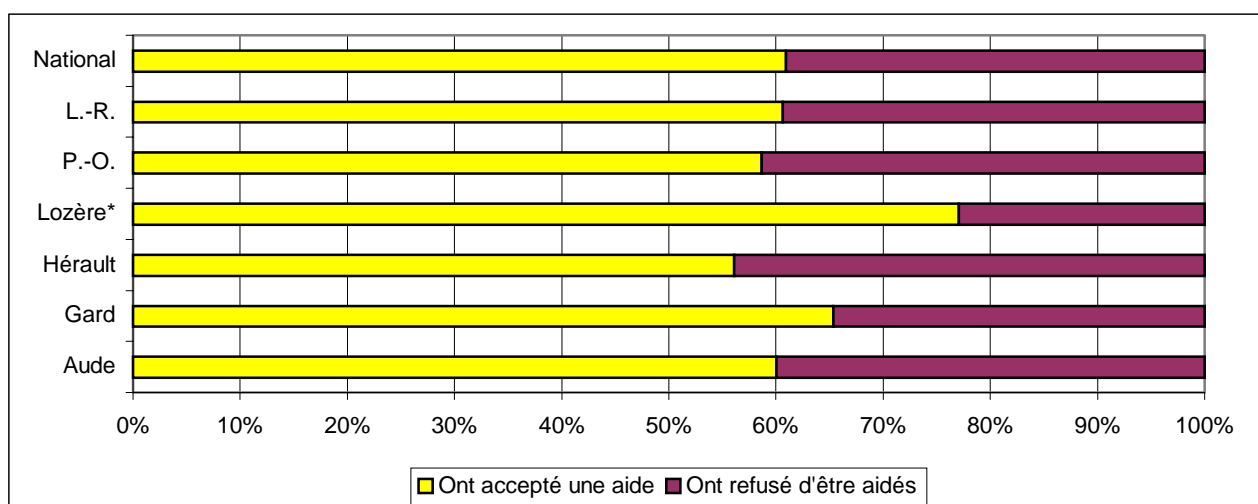
\* Pourcentages calculés sur des effectifs trop faibles pour être significatifs.

Il reste à en identifier les raisons : surcharge de certains centres JAPD ou importance relative de ces jeunes en difficulté volontairement non reçus en entretien dont on vient de parler ?

*6 – ... compensés par des demandes d'aide comparables au niveau national*

La part des jeunes en difficulté de lecture acceptant que leur coordonnées soient transmises pour bénéficier d'une aide est identique au niveau national : 61 % (cf. figure n°7).

**Figure n°7 : Proportion de jeunes reçus en entretien autorisant la transmission de leurs coordonnées (en %)**



\* Pourcentages calculés sur des effectifs trop faibles pour être significatifs.

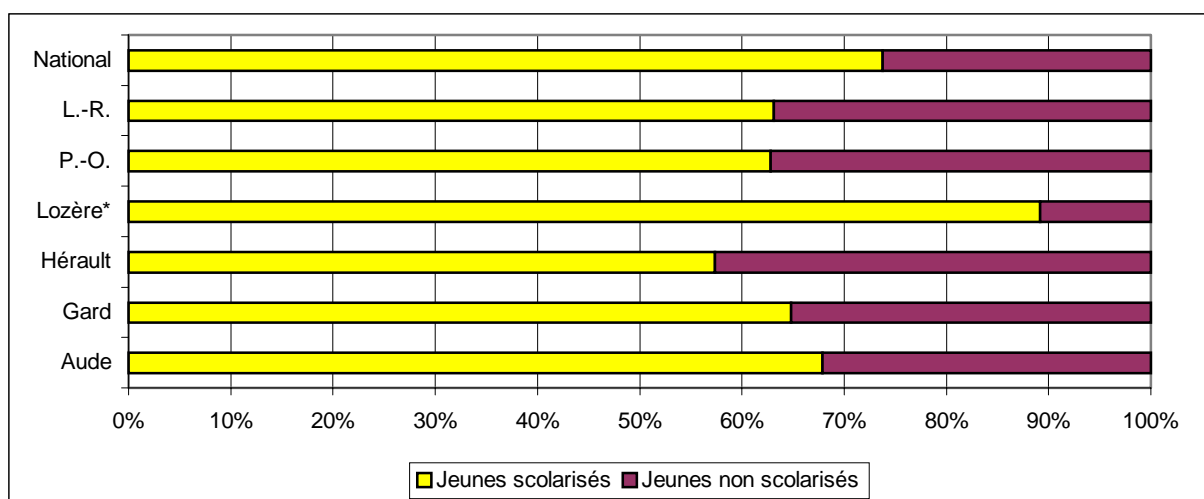
Au nombre de 1 677 à accepter une aide en Languedoc-Roussillon, ces jeunes sont concentrés aux 2/3 sur 2 départements : le Gard (639) et l'Hérault (530).

On constate par ailleurs que les demandes sont nettement plus importantes dans le Gard (65 %) que dans l'Hérault (56 %).

### ***7 – Des jeunes en difficulté de lecture sortis du système scolaire relativement plus nombreux qu'au niveau national***

Parmi ceux qui donnent leur accord pour être soutenus, 3 sur 4 sont encore à l'école au niveau national et moins de 2 sur 3 en région. La part des non scolarisés dans celle-ci est donc bien plus importante (37 % contre 26 %). Cet écart est encore plus marqué dans le département de l'Hérault avec un taux de 43% (cf. figure n°7).

**Figure n° 7 : Proportion de jeunes scolarisés et non scolarisés reçus en entretien dans les départements du Languedoc-Roussillon (en %)**



\* Pourcentages calculés sur des effectifs trop faibles pour être significatifs.

Cela signifie que les missions locales et les PAIO en particulier et plus généralement les services de l'emploi et de la formation professionnelle ont un rôle décisif à jouer en région pour ouvrir à ces jeunes en difficulté les voies d'une insertion sociale et professionnelle durable.

A cet égard, les nouveaux dispositifs du Plan de cohésion sociale, le CIVIS et le contrat d'avenir dont les textes d'application prévoient explicitement la prise en charge des situations d'illettrisme, devraient être fortement mobilisés en faveur de cette catégorie de jeunes.

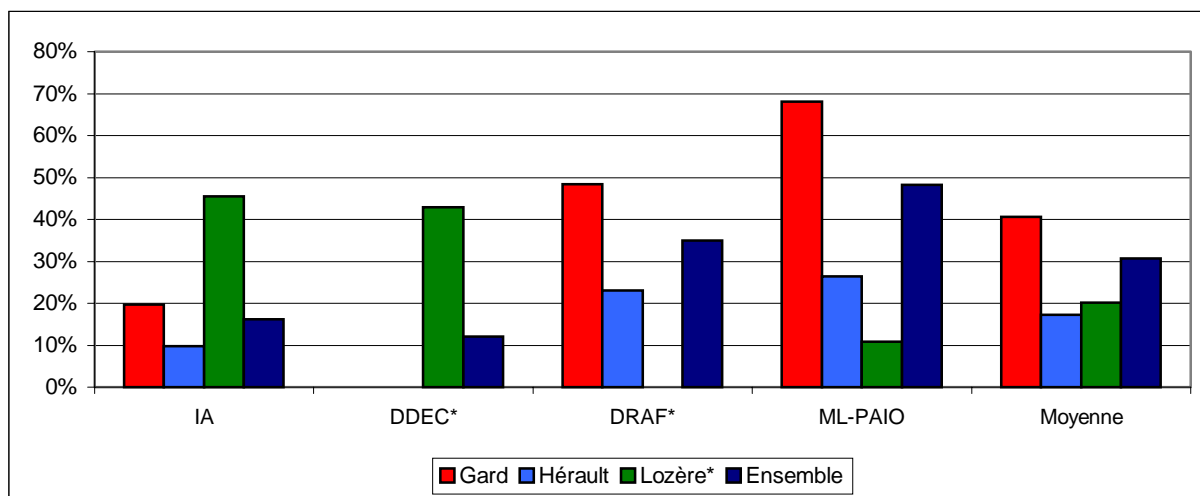
### ***8 – Un suivi des jeunes en difficulté à améliorer***

Le suivi des jeunes, mesuré par le nombre de retours des fiches individuelles (cf. modèle en annexe II) par les organismes de soutien aux services de la JAPD, est faible en région. En effet, moins de 1/3 des fiches sont retournées dans les 3 départements languedociens pour lesquels nous disposons de données : le Gard, l'Hérault et la Lozère.

L'écart en matière de suivi est là encore important entre le Gard et l'Hérault. De 40 % dans le Gard, le taux de retour n'est que de 17 % dans l'Hérault. Les données concernant la Lozère portent ici aussi sur des effectifs très faibles et doivent être interprétées avec prudence : sur 65 fiches transmises dans ce département, 15 ont été retournées.

La proportion de fiches retournées est également extrêmement variable selon les structures et leur département d'implantation. Les missions locales - PAIO qui reçoivent 40 % de l'ensemble des fiches, renvoient près d'une fiche sur deux en moyenne, 2 sur 3 dans le Gard et 1 sur 4 dans l'Hérault (cf. figure n°8).

**Figure n°8 : Taux de retour des fiches de suivi dans 3 départements (en %)**



IA : Inspection académique. DDEC : direction diocésaine de l'enseignement catholique. DRAF : direction régionale de l'agriculture et des forêts. ML : mission locale. PAIO : permanence d'accueil, d'information et d'orientation.

\* Pourcentages calculés sur des effectifs trop faibles pour être significatifs.

La DRAF et la DDEC sont concernées par de faibles effectifs ; elles reçoivent respectivement 60 et 50 fiches et en traitent 21 et 6.

Quant aux 3 inspections académiques, destinataires de près de la moitié des fiches, elles en retournent 16 % au total, celle du Gard 20 % et celle de l'Hérault 10 % seulement.

Prenant acte de la faiblesse du suivi au plan national, un rapport parlementaire de 2004 se conclut par 3 propositions :

- « Poursuivre l'amélioration du suivi statistique de la prise en charge des jeunes détectés lors de la JAPD : les missions locales et les services de l'Education nationale qui les reçoivent doivent systématiquement renvoyer les coupons réponses permettant d'attester de ce suivi. »
- « Mobiliser les inspections académiques de l'Education nationale pour le suivi de ces jeunes. »
- « Relancer par courriel les jeunes qui ont refusé l'aide proposée. »

## Conclusion

Le Languedoc-Roussillon est en définitive l'une des régions de France les plus concernées par les jeunes disposant d'une faible maîtrise des savoirs de base. Il apparaît également que la mobilisation sur ce thème est très inégale sur le territoire régional, selon les départements et vraisemblablement aussi au niveau infra-départemental.

Ainsi, par exemple, les différences affectant les départements du Gard et de l'Hérault dans la prise en charge des jeunes en difficulté de lecture ne manquent pas de nous interroger. Sans doute peut-on avancer l'hypothèse que la mobilisation gardoise n'est pas sans lien avec le passé industriel du département. On peut en effet penser que la crise de ce secteur d'activité a rendu plus visible qu'ailleurs l'insuffisante maîtrise des savoirs de base des travailleurs au moment des reconversions professionnelles et a conduit les acteurs à rechercher des solutions adaptées qui ont pu servir aux plus jeunes.

Aussi importe-t-il de renforcer le partenariat entre les acteurs concernés, en particulier :

- en organisant le recueil des informations sur les jeunes en difficulté de lecture et en en assurant la diffusion la plus large,
- en améliorant la coordination entre les services de la JAPD, les différentes structures d'enseignement et les missions locales – PAIO,
- en recensant et en mutualisant les outils et les méthodes d'accompagnement des divers intervenants.

Au vu du statut des jeunes détectés en difficulté de lecture par la JAPD, les actions à entreprendre intéressent bien sûr le système éducatif dans son ensemble. Mais pas seulement. Elles concernent aussi, et sans doute en Languedoc-Roussillon plus qu'ailleurs, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

## ANNEXE I

### LE NOUVEAU TEST D'ÉVALUATION DES DIFFICULTÉS DE LECTURE DE LA JAPD 2004

L'**ancien test** des JAPD se déroulait en **2 étapes** : le test de la matinée, conçu pour identifier les difficultés potentielles, était complété l'après-midi par une évaluation plus fine.

L'objectif du **nouveau test** est de détecter les jeunes en difficulté de lecture de manière précise au moyen **d'un seul test**.

#### 1 – Cadre théorique du test

Les habiletés requises par la lecture sont de deux ordres :

- la reconnaissance « globale » des mots fréquemment rencontrés à l'écrit
- et le décodage : la conversion des suites de lettres en suites de phonèmes (de sons).

Des tests ont été élaborés pour évaluer ces difficultés :

Causes des difficultés de lecture	Méthode d'évaluation de ces difficultés
Excessive difficulté à reconnaître les mots écrits	Évaluation des habiletés de décodage, de l'automatisme de lecture via une épreuve de rapidité
Mauvaise compréhension présente également en dehors de la lecture	Mesure de la connaissance orale de la langue (via une épreuve de vocabulaire) et mesure de leur capacité à traiter des problèmes de compréhension complexe (via une lecture de textes)

#### 2 – Contenu du test commun ou « épreuve d'orientation »

Le test est composé de 3 épreuves correspondant aux 3 dimensions des difficultés de lecture.

Epreuve	Question	Modalité de correction de l'épreuve
1) Automatisation de la lecture	« Les [couples de] mots [suivants] se prononcent-ils de la même façon ? » Ex. : regard / réjar	Le nombre de mots atteint en 1 minute
2) Connaissances du vocabulaire écrit	« Ce mot existe-t-il ? Oui ou non ? » Ex. : lapin ; pijjul	Le dernier mot vrai reconnu terminant une liste de mots vrais reconnus
3) Capacités de compréhension (Traitements complexes)	Programme de cinéma Textes et questions	Nombre de bonnes réponses

### 3 – Profils de lecteurs

En combinant les réponses aux différentes épreuves pour lesquelles un seuil de maîtrise est fixé (symbolisé par le signe « + » dans le tableau ci-dessous lorsqu'il est atteint ou dépassé, par le signe « - » dans le cas contraire), 8 profils significatifs de lecteurs ont été dégagés.

– **Profil 1** : ces jeunes ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits et manifestent une compréhension très déficiente.

– **Profil 2** : pour ce profil, le déficit de compréhension est sans doute lié à un niveau lexical très faible.

– **Profil 3** : malgré un niveau de lexique correct, la lecture reste laborieuse par manque d'automatisme dans le traitement des mots.

– **Profil 4** : ces jeunes sont capables de lecture à voix haute. Ils ont un niveau de lexique correct mais comprennent mal ce qu'ils lisent.

– **Profils 5** : ils regroupent l'ensemble des lecteurs habiles dont les contours sont variés :

**les profils 5a à 5c** compensent leurs lacunes et réussissent au moins en partie les épreuves de lectures complexes

**5a**, en dépit de difficultés d'identification des mots et d'un niveau lexical faible,

**5b**, en dépit d'un niveau lexical faible,

**5c**, en dépit de difficultés d'identification des mots.

**le profil 5d**, lui, réunit les jeunes disposant de bases solides en lecture.

Ces 8 profils peuvent être regroupés en 4 grands ensembles de lecteurs, et l'on notera que le profil 5 comprend des « lecteurs médiocres » :

Profils	Caractéristiques	Traitements complexes	Automatisme de la lecture	Connaissances lexicales	Proportions	
Profil 1	Difficultés sévères en lecture	-	-	-	2,4 %	4,4 %
Profil 2		-	+	-	2,0 %	
Profil 3	Très faibles capacités de lecture	-	-	+	2,8 %	6,6 %
Profil 4		-	+	+	3,8 %	
Profil 5a	Lecteurs médiocres	+	-	-	2,8 %	9,5 %
Profil 5b		+	+	-	6,7 %	
Profil 5c	Lecteurs efficaces	+	-	+	15,6 %	79,5 %
Profil 5d		+	+	+	63,9 %	

### 4 – Organisation des tests

#### *a – Une épreuve d'orientation pour tous les jeunes*

**Tous les jeunes présents à la JAPD passent l'épreuve d'orientation** (le « test commun » de la figure n° 1) dans les quelque 250 centres du Service national.

Cette épreuve d'orientation sert à dresser les profils de lecteurs afin d'orienter les jeunes en difficulté de lecture vers les entretiens. C'est de cette épreuve d'orientation que proviennent les statistiques nationale, régionale et départementale.

#### *b – Une épreuve supplémentaire dans certains centres*

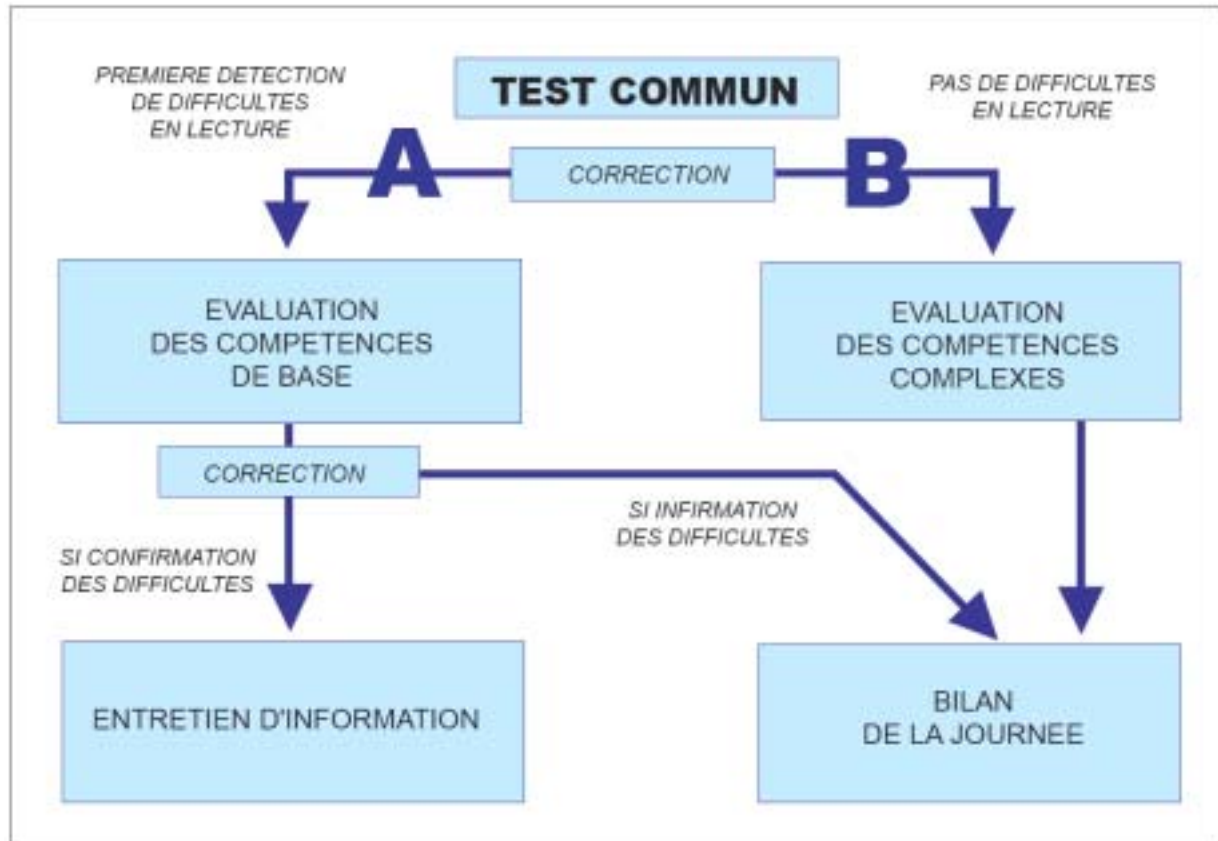
**Pour disposer de données plus détaillées**, de nouveaux tests sont proposés dans un échantillon représentatif d'environ 40 centres JAPD (dont un à Montpellier et un autre à Nîmes). Ces tests fournissent des informations complémentaires pour préciser et

consolider celles collectées lors de l'épreuve d'orientation. Ils consistent en une **seconde épreuve** différente selon les résultats obtenus à l'épreuve d'orientation :

- l'épreuve A s'adresse aux jeunes en difficulté de lecture (profils 1, 2, 3 et 4),
- l'épreuve B aux jeunes lecteurs habiles (profil 5).

Le détail de ces épreuves est présenté à la suite de la figure n°1.

**Figure n° 1 : Organisation de l'évaluation lors de la JAPD**



### Epreuve B

**Destinée aux jeunes de profils 1 à 4  
(en difficulté)**

Elle consiste en 7 tests :

- 6 tests de lecture :
  - o orthographe rudimentaire
  - o compréhension de phrases simples
  - o usage des connecteurs pour finir une phrase
  - o stratégies de lecture :
    - comprendre un texte narratif court
    - utiliser un notice de médicament
    - utiliser des petites annonces
- 1 test d'écriture (test orthographique « à trous »)

**Destinée aux jeunes de profil 5  
(lecteurs habiles)**

Elle comprend 3 tests :

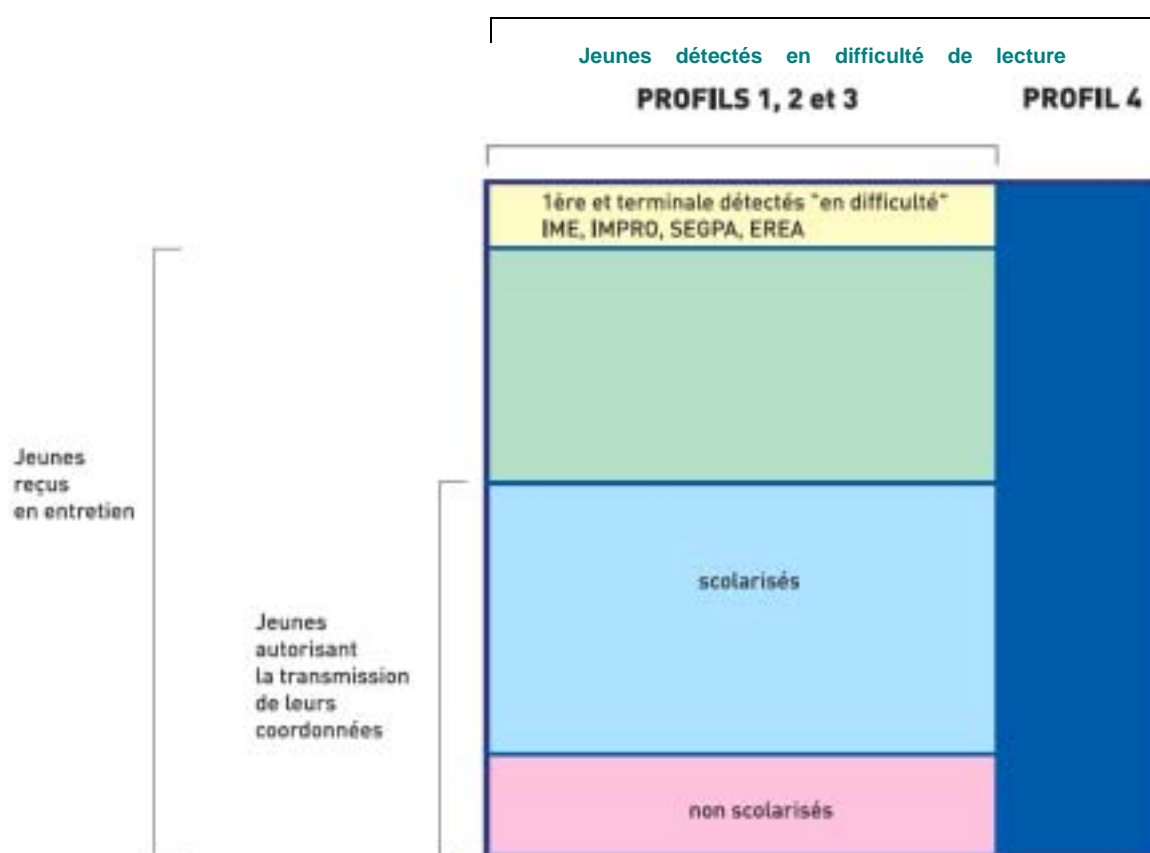
- compréhension d'un texte narratif
- compréhension d'un texte administratif
- orthographe (texte « à trous »)

Les résultats de ces tests sont exploités par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Education nationale et font l'objet chaque année d'une note de synthèse.

## 5 – Un entretien pour les jeunes les plus en difficulté

**Ne sont en fait reçus en entretien** et ne se voient proposer à cette occasion une orientation vers une structure d'aide, **que les jeunes de profils 1, 2 et 3** à l'exception des lycéens des classes de 1<sup>ère</sup> et de terminale et des élèves inscrits en IME, IMPRO, SEGPA et EREA (cf. figure n°2). Les premiers sont exclus des entretiens parce qu'on estime qu'ils feignent la difficulté et les seconds parce que l'Education nationale les a déjà repérés en difficulté et orientés vers des classes adaptées. Sont en conséquence également écartés des entretiens les jeunes de profil 4.

**Figure n°2 : Jeunes en difficulté, reçus en entretien et souhaitant être aidés**



IME :instituts médicaux éducatifs. IMPro : instituts médico-professionnels. SEGPA : sections d'enseignement général et professionnel adapté. EREA : établissements régionaux d'enseignement adapté.

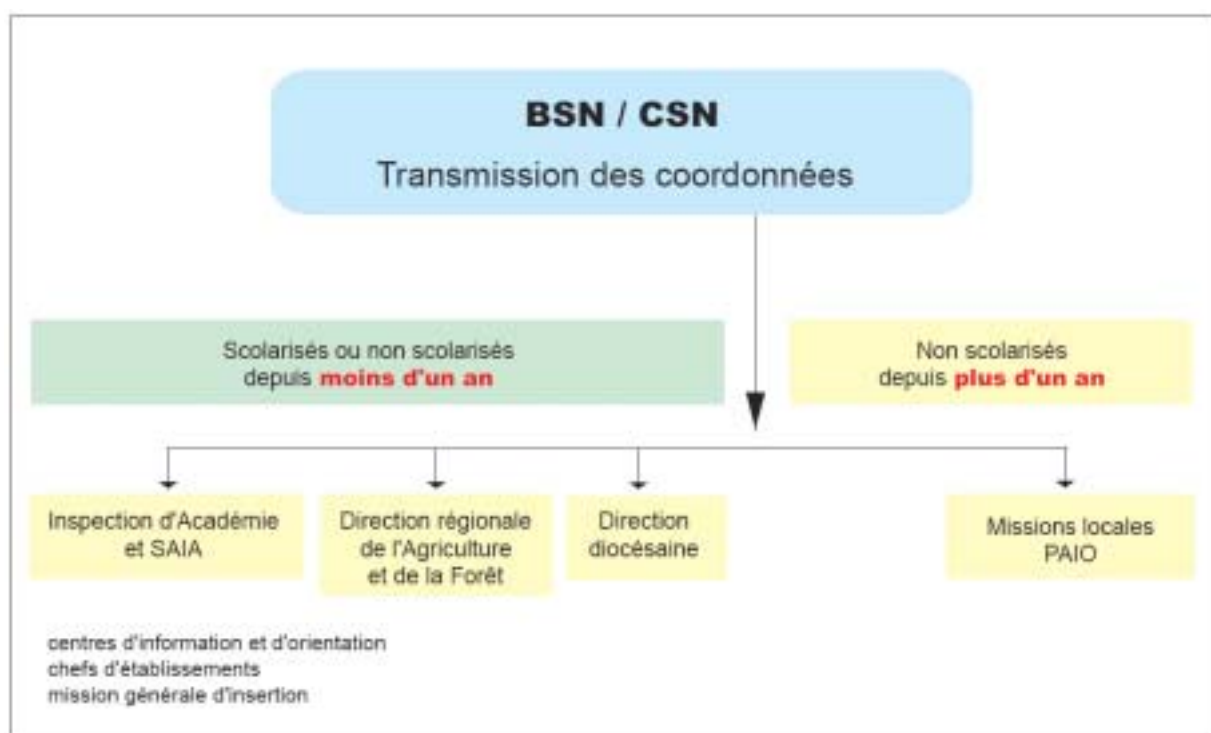
Une nouvelle disposition, entrée en vigueur en juillet 2005, remet en cause ce schéma d'organisation : dorénavant, ne seront reçus en entretien que les jeunes non scolarisés. Ceux-ci bénéficieront de la sorte d'un temps d'entretien plus long, habituellement nécessaire dans la mesure où leurs problèmes de lecture s'accompagnent le plus souvent de difficultés d'insertion sociale et/professionnelle (cf. annexe III). Les jeunes en difficulté encore scolarisés sont néanmoins et de façon systématique signalés aux structures d'enseignement dont ils relèvent.

## 6 – L'orientation

Lors de ces entretiens, il est demandé aux jeunes si, au vu de leurs difficultés, ils souhaitent bénéficier d'une aide. Ceux qui répondent par l'affirmative autorisent de ce fait la transmission de leurs coordonnées à des structures de soutien. Il importe de noter que cette transmission se fait dans les 48 heures suivant la journée d'appel.

Les jeunes encore scolarisés sont signalés à leur institution de rattachement, à savoir selon le cas à l'Inspection académique ou au Service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) pour les apprentis, à la Direction régionale de l'agriculture et des forêts pour l'enseignement agricole (DRAF) ou à la Direction diocésaine pour l'enseignement catholique (DDEC) (cf. figure n°3). Quant à ceux qui sont sortis du système éducatif depuis moins d'un an, ils sont orientés vers la Mission générale d'insertion (MGI) dont le rôle est d'offrir une solution aux jeunes dans cette situation.

**Figure n° 3 : Jeunes en difficulté, reçus en entretien et souhaitant être aidés**



BSN : Bureau du service national (Perpignan)  
CSN : Centre du service national (Nîmes)  
SAIA : Service académique de l'inspection de l'apprentissage  
PAIO : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation

Quant aux jeunes qui ne sont plus scolarisés depuis plus d'un an, leurs coordonnées sont transmises à la Mission locale d'insertion ou à la Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) de leur lieu de résidence.

En ce qui concerne les jeunes qui, mineurs, refusent que leurs coordonnées soient transmises aux structures d'aide et de soutien, un courrier informe malgré tout leurs parents de leurs difficultés en lecture et leur rappelle l'intérêt et l'urgence d'une prise en charge de ce problème (cf. annexe III).

## ANNEXE II

### FICHE D'ENTRETIEN DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Conduit par : \_\_\_\_\_

**BUREAU DU SERVICE NATIONAL DE PERPIGNAN**  
**BP 910**  
**66210 PERPIGNAN CEDEX**  
**Tél : 04.68.35.89.43 Mel : bsn-per@dsn.sga.defense.gouv.fr**

Votre contact :

**IDENTITE**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : \_\_\_\_\_  
 Identifiant défense : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**ADRESSE**

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Téléphone(s) : \_\_\_\_\_  
 e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**SESSION**

Site : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

<b>Situation actuelle</b>	Dernier diplôme obtenu	(1)	Année : _____
	Emploi actuel	(1)	
	En recherche d'emploi	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	Depuis le : _____
	<i>(1) mettre en clair</i> Je bénéficie déjà d'une aide	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	Par : _____
<b>Observations</b>	Profil <input type="checkbox"/> M.L.I. ou P.A.I.O. de : _____ Non-Scolarisé depuis : plus d'un an <input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> Autres : _____		

J'autorise Oui  Non  la direction du service national à communiquer ces informations afin d'être mis en contact avec les services pouvant m'apporter des renseignements complémentaires.

Signature de l'intéressé(e) :

**Le partenaire destinataire de cette fiche informera mensuellement le bureau ou centre du service national des contacts pris et des actions proposées.**

Ce traitement a été déclaré à la CNIL conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ce document, numéroté par la direction du service national, est conservé 120 jours. Avec votre accord formel, il sera transmis à la structure spécialisée en matière d'aide à l'insertion proposée. Selon à l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce par écrit, auprès de votre bureau ou centre du service national.

## ANNEXE III

### COURRIER DE RELANCE DES PARENTS DE JEUNES REFUSANT D'ÊTRE AIDÉS



#### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

A Nîmes, le

Le Lieutenant-colonel Michel LE FLOCH  
Directeur du Centre du Service National  
de Nîmes

à  
Madame, Monsieur

**SGA**  
Secrétaire général pour l'administration

**DIRECTION  
DU SERVICE NATIONAL**

Centre  
du service national  
de NÎMES

Bureau  
Administration

**Identifiant défense, à rappeler dans toute correspondance**

Madame, Monsieur,

Au cours de la journée d'appel de préparation à la défense du [ ] organisée par le Centre du service national de Nîmes, votre fils [ ] a effectué des tests d'évaluation de la langue française conçus par le Ministère de l'éducation nationale et obligatoires pour tous. Les résultats des tests ont permis de détecter des difficultés en lecture qui risquent de le gêner dans sa vie future, et qui nécessitent une aide adaptée.

C'est pourquoi, lors de cette journée, votre enfant a été reçu en entretien par un représentant de la direction du service national, qui l'a informé sur les possibilités de soutien offertes par les différents services d'aide aux jeunes.

Je tiens à vous informer qu'il n'a pas souhaité transmettre ses coordonnées au service d'aide compétent, proche de votre domicile.

Dans le cas où vous estimez utile cette démarche d'orientation, je vous propose de bien vouloir contacter le CSN de Nîmes (13, boulevard Saintenac - 30000 NÎMES, 04.66.02.31.61 ou 78). Ce dernier vous mettra en contact avec les services compétents, qui pourront vous proposer des solutions adaptées.

Je vous encourage vivement à le soutenir dans cette démarche, en vous assurant qu'il saisisse effectivement l'occasion qui lui est offerte de faire le point avec des professionnels.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Adresse postale : BP 45, 30998 NÎMES ARMÉES  
Adresse géographique : 13, boulevard Saintenac, 30000 NÎMES  
Tél : 04 66 02 31 61 - Fax : 04 66 02 31 52 - Numérotation interarmées : 821 301 31 61  
<http://www.defense.gouv.fr> - [csn-nim@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:csn-nim@dsn.sga.defense.gouv.fr)  
Réception du public : uniquement sur rendez-vous

## ANNEXE IV

### CHRONOLOGIE DES TEXTES REGISSANT LA JAPD

- 1997** La loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national prévoit qu'à l'occasion de la journée d'appel de préparation à la défense, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française sont organisés. Ces tests permettent notamment de repérer les jeunes Françaises et Français en grande difficulté de lecture et de leur proposer un accompagnement personnalisé en vue de leur insertion sociale et professionnelle.
- 1998** Un protocole d'accord est signé le 23 septembre 1998 entre trois ministères : le ministère de la Défense, le ministère de l'Emploi et de la solidarité et le ministère délégué auprès du ministère de l'Education nationale. Ce protocole prévoit que les jeunes signalés en difficulté puissent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un entretien et d'un accompagnement individuel afin de se voir proposer, soit une orientation vers les structures sociales adaptées, soit, pour ceux qui sont encore scolarisés, un suivi spécifique.
- 1999** Le 1<sup>er</sup> décembre 1999, le Ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire, propose en application du protocole d'accord que des enseignants retraités volontaires mettent leur expérience au service des jeunes les plus en difficulté.
- 2000** Une circulaire du 9 février 2000 de la DESCO met en place une politique de diffusion de l'information entre les services de la Défense et les Inspections académiques. Cette circulaire informe les Inspections académiques qu'elles seront dorénavant destinataires d'un état statistique mensuel de tous les jeunes scolarisés dans leur département repérés en difficulté de lecture lors des JAPD ainsi que des fiches individuelles de jeunes ayant autorisé la communication des informations les concernant.
- 2002** La circulaire du 3 mai 2002 de la DESCO demande que les Centres d'information et d'orientation (CIO) reçoivent tous les jeunes scolarisés repérés lors des JAPD.
- 2003** Le 1<sup>er</sup> septembre 2003, se tient à Paris une rencontre entre le ministère de l'Education nationale, le Conseil national des missions locales et la direction du Service national.
- Le 13 novembre 2003, un protocole d'accord relatif au dispositif « Savoirs pour réussir » est signé entre les ministères du Travail, de la Défense, de l'Education nationale, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), le Conseil national des missions locales et la fondation Caisses d'épargne pour la solidarité, à l'initiative du projet.
- Ce dispositif consiste en un accompagnement personnalisé des jeunes repérés en difficulté de lecture pendant la JAPD. Dès la fin de l'entretien et sur le site même de la JAPD, les jeunes qui le souhaitent rencontrent une première fois un tuteur du dispositif qui leur présente les aides dont ils peuvent bénéficier.
- La première expérimentation se fera à Marseille.
- 2004** Le repérage des difficultés en lecture lors des JAPD est affiné en janvier 2004, avec l'introduction de nouveaux tests destinés à mieux comprendre l'origine et la nature des problèmes rencontrés par ces jeunes.
- Un protocole d'accord est signé le 1<sup>er</sup> avril 2004 entre le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale, le ministère de la Défense, le ministère de l'Agriculture, l'enseignement catholique, le Conseil national des missions locales et l'ANLCI. Ce protocole prévoit que les jeunes détectés en difficulté de maîtrise de la langue française doivent se voir proposer, dans les délais les plus courts possibles, une aide personnalisée et adaptée à leurs besoins par les signataires et être considérés comme prioritaires par les organismes d'aide relevant de leur autorité.
- 2005** Le 18 avril 2005, le dispositif « Savoirs pour réussir » fait l'objet d'un nouveau protocole d'accord entre les différents partenaires auxquels se joint le secrétariat général de l'enseignement catholique.
- Signé pour une durée de 3 ans, ce protocole prévoit l'extension du dispositif sur de nouveaux sites et son intégration dans les plans d'action de lutte contre l'illettrisme des régions concernées.
- En juin 2005, le ministère de la Défense, de concert avec le ministère de l'Education nationale, décide que les jeunes encore scolarisés détectés en difficulté ne seront plus reçus en entretien au motif que les mesures d'aide présentées à cette occasion sont déjà à leur disposition dans les établissements d'enseignement dont ils relèvent.
- Un fichier mentionnant l'identité, l'établissement fréquenté et le profil de lecteur de ces jeunes est cependant systématiquement transmis aux instances éducatives concernées pour prise en charge et suivi.
- Le 5 octobre 2005, le ministère de la Défense met en place un groupe de travail et un comité de pilotage de la JAPD - regroupant l'ensemble des partenaires, y compris le dispositif « Savoirs pour réussir » - en vue d'améliorer l'orientation des jeunes repérés en difficulté.
- Le groupe de travail doit soumettre en mai 2006 au comité de pilotage des propositions permettant de mieux coordonner les différents dispositifs, dont le « plan Défense 2<sup>ème</sup> chance » qui, annoncé en juillet de la même année, se propose de mener les jeunes qu'il accueillera au certificat de formation générale (CFG) et, si possible, à un CAP ou BEP.